

LA STATION-SERVICE SITUÉE AU 201, RUE BERLIOZ
Projet de citation

La station-service située au 201, rue Berlioz (L'Île-des-Sœurs, arrondissement de Verdun)

Projet de citation à titre de monument historique



Cadre d'intervention

La Loi sur les biens culturels

- Les pouvoirs habilitants
- Les statuts municipaux
 - La citation de monument historique
 - La constitution de site du patrimoine
- Les effets

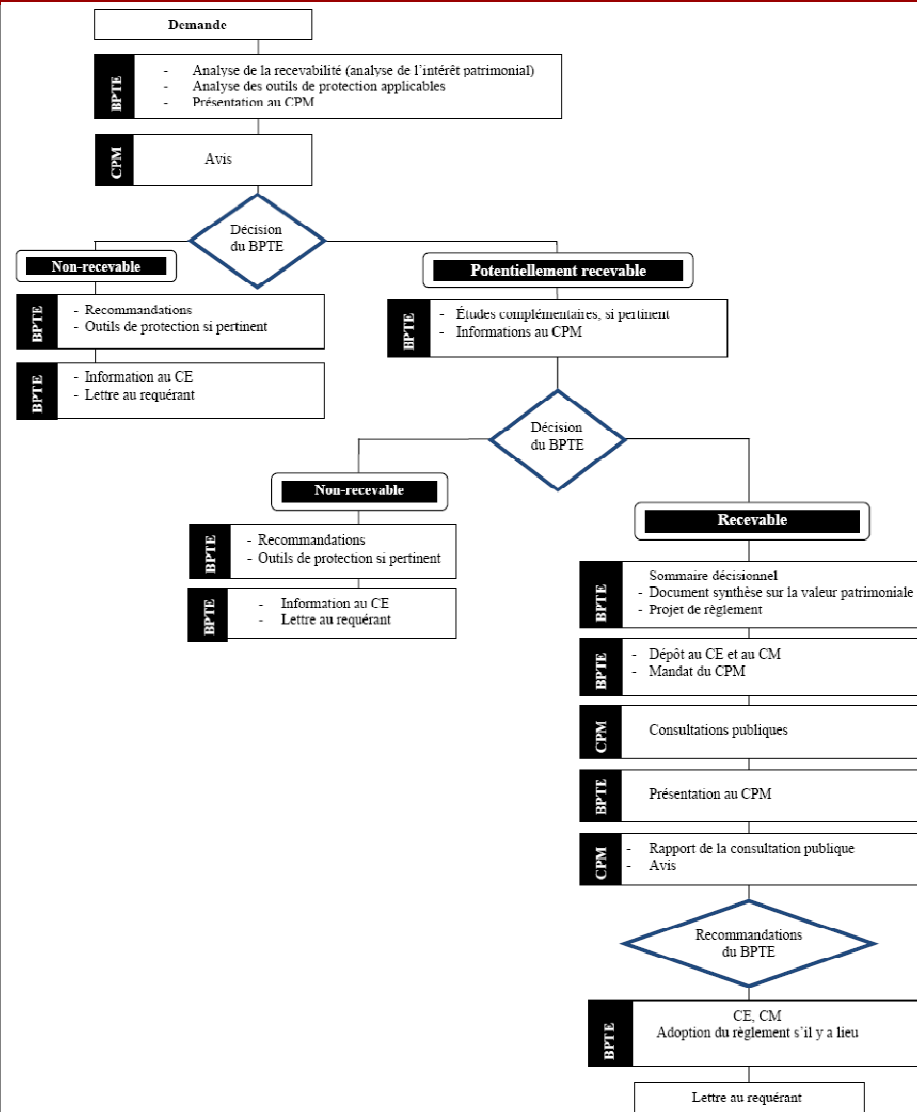
Cadre d'intervention

La situation actuelle

- Le corpus des biens culturels municipaux
- Le Plan d'urbanisme et la Politique du patrimoine
- Les démarches en cours

LA STATION-SERVICE SITUÉE AU 201, RUE BERLIOZ

Projet de citation



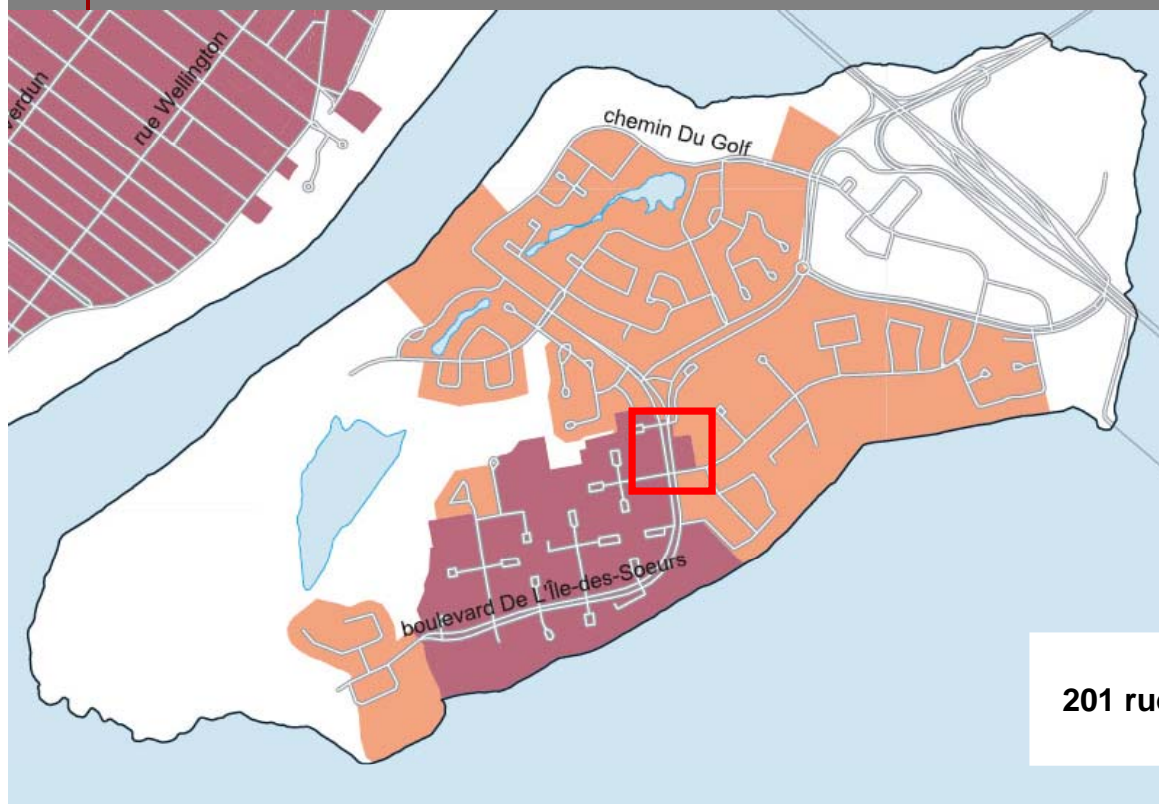
Plan de la présentation

- Description de la station-service et de son site
- Évolution du lieu
- Intérêt patrimonial de la station-service
 1. Valeur artistique
 2. Valeur paysagère urbaine
 3. Valeur historique
 4. Valeur symbolique
- Projet de règlement
- Calendrier

LA STATION-SERVICE SITUÉE AU 201, RUE BERLIOZ Projet de citation

Description de la station-service

Sa situation géographique



201 rue Berlioz

Description de la station-service

Ses caractéristiques architecturales principales

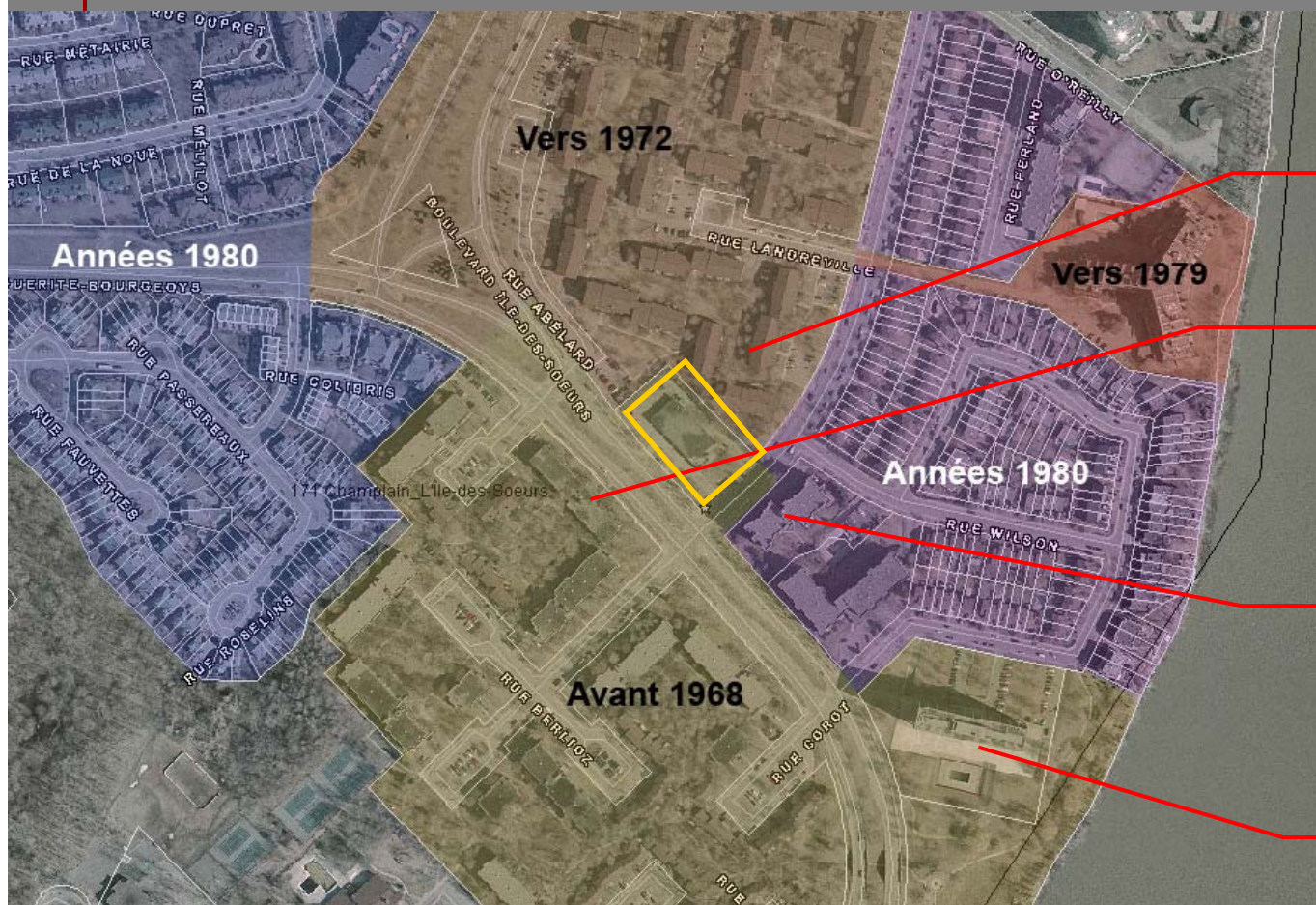


LA STATION-SERVICE SITUÉE AU 201, RUE BERLIOZ Projet de citation

Description du site de la station-service



Description du secteur de la station-service



La station-service de Mies van der Rohe ...

Située dans le secteur de valeur patrimoniale exceptionnelle
L'île des Soeurs

Identifié au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal

Immeuble assujetti à un PIIA

Selon le règlement de zonage de l'arrondissement de Verdun

Évolution du lieu



Hopkins, 1879

- En 1664, la seigneurie de l'île Saint-Paul est concédée à Jacques Le Ber, Claude Robutel et Jean Baptiste Lavigne.
- En 1706, les soeurs de la Congrégation de Notre-Dame acquièrent le tiers de l'île Saint-Paul. En 1769, elles deviennent l'unique propriétaire de l'île en faisant l'acquisition du reste de l'île.

Évolution du lieu



Vers 1927

- Les sœurs de la Congrégation de Notre-Dame vendent en 1956 l'île Saint-Paul à la «Quebec Home and Mortgage Corporation Ltd». L'île est annexée à la Ville de Verdun.
- Le pont Champlain est ouvert à la circulation en 1962.
- La mise en oeuvre du projet de développement de l'île est confiée à «Structures Métropolitaines du Canada Ltée».

Évolution du lieu



Vers 1968

- *Structures Métropolitaines* réunit une équipe coordonnée par la firme américaine Johnson, Johnson & Roy et composée de nombreux spécialistes.
- L'architecte Ludwig Mies van der Rohe collabore à la planification de l'ensemble et est chargé de la conception des immeubles en hauteur.

Évolution du lieu



Peu après l'ouverture de la station-service

- La conception de la première station-service de L'Île-des-Sœurs est confiée à l'agence de Mies van der Rohe.
- La station-service est érigée entre 1967 et 1968.

Évolution du lieu



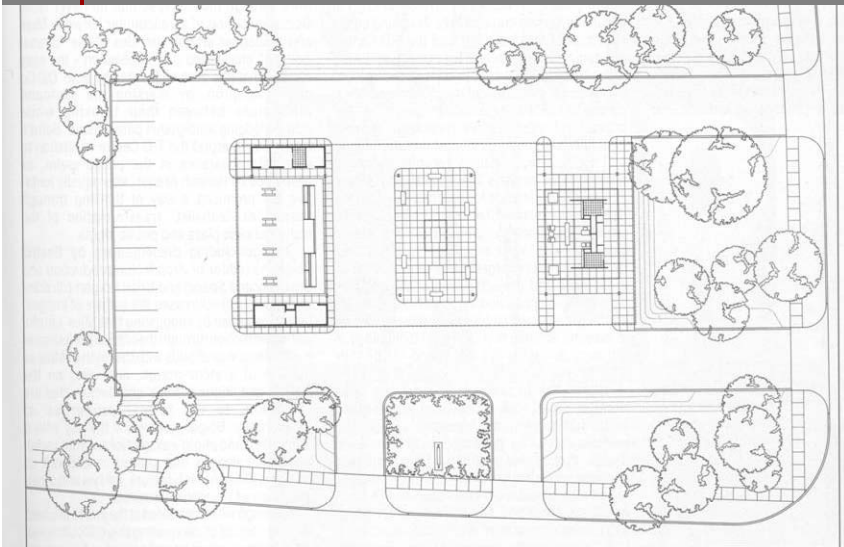
2008

- Vers 1975, les pompes à essence originales sont remplacées par un modèle standard.
- Au milieu des années 1990, l'édicule d'accueil est réaménagé en lave-auto.
- La station-service ferme ses portes en décembre 2008.

Intérêt patrimonial de la station-service : *Valeur artistique*



- Qualité exceptionnelle de sa conception (simplicité, sobriété, grande qualité de son exécution, de ses matériaux et de l'aménagement de son site).
- Raffinement et du soin que l'architecte a apporté au projet, au même titre qu'un édifice plus prestigieux.
- Ce bâtiment se démarque ainsi de façon remarquable par rapport aux autres stations-service.



Intérêt patrimonial de la station-service : *Valeur artistique*



- Importance de son concepteur et unicité de ce bâtiment dans l'œuvre de celui-ci.
- Illustration éloquente d'un des concepts caractéristiques de l'architecture miesienne, le pavillon.



Pavillon de Barcelone



Maison Farnsworth



Neue Nationalgalerie à Berlin

Intérêt patrimonial de la station-service : *Valeur paysagère urbaine*



- Intégration harmonieuse au contexte urbain et contribution à la qualité du secteur.
- Exemple réussi de bâtiment reflétant un équilibre entre visibilité et intégration.
- Appartenance au système de développement de l'île, élément important intégré au projet de développement initial.

Intérêt patrimonial de la station-service : *Valeur historique*

- Association avec l'histoire du développement de l'île des Sœurs et illustration de l'importance de la place faite à l'automobile dans le plan de développement de l'île.
- Association avec Ludwig Mies van der Rohe, un des plus importants architectes du XXe siècle.
- S'inscrit dans un contexte d'ouverture de Montréal sur le monde et d'affirmation de la ville en tant que métropole moderne.

Intérêt patrimonial de la station-service : *Valeur symbolique*

- Pouvoir d'évocation des grands principes caractérisant l'architecture de Mies van der Rohe.
- Représente un des bâtiments remarquables de l'architecture moderne à Montréal.

Recommandation du BPTÉ

Le BPTÉ recommande la citation de la station-service située au 201, rue Berlioz, en se basant sur les critères identifiés au processus d'analyse de l'intérêt patrimonial d'un lieu:

- La station-service présente un rayonnement international (pour les initiés) au niveau de sa valeur artistique, pan-montréalais au niveau de sa valeur paysagère urbaine et de sa valeur historique et pan-montréalais (pour les initiés) au niveau de sa valeur symbolique;
- La station-service possède dans son ensemble une bonne authenticité et ses principaux éléments caractéristiques incarnent bien les valeurs patrimoniales identifiées;
- La citation de ce bâtiment est en accord avec le Plan d'urbanisme et la Politique du patrimoine;
- La citation de la station-service permettrait d'illustrer la diversité territoriale et historique de Montréal et contribuerait à enrichir le corpus sous-représentés des bâtiments issus de la période moderne.

Le projet de règlement de citation – *contenu du règlement*

Chapitre I - Objet du règlement

Chapitre II - Motifs de la citation

Chapitre III - Effets de la citation

Chapitre IV - Conditions de conservation et de mise en valeur

Le projet de règlement de citation – *contenu du règlement*

- Obligation de conserver en bon état
- Autorisation du conseil de ville (avec avis du CPM) avant de démolir en partie ou en totalité le monument historique
- Tous travaux doivent assurer un impact minimum sur le bâtiment
- Tous travaux doivent assurer le maintien des éléments caractéristiques essentiels, notamment la volumétrie, les éléments structuraux et architecturaux, la topographie du terrain et l'éclairage architecturale actuel
- Travaux autorisés : consolidation de l'aspect actuel ou restitution de l'aspect d'origine
- Aucun agrandissement visible permis
- Aucun bâtiment accessoire permis
- Tous travaux doivent respecter l'aménagement d'origine du site
- La dimension, la forme et l'emplacement doit correspondre à ceux de l'enseigne intégrée au projet d'origine

Calendrier

ÉTAPES	DATES
Conseil du patrimoine de Montréal	12 janvier 2009
Sommaire décisionnel et projet de règlement	2 février 2009
Comité exécutif	11 février 2009
Conseil municipal – avis de motion et projet de règlement	23 février 2009
Transmission au propriétaire du monument historique d'un avis spécial écrit	Fin février 2009
Avis public consultation CPM (au moins 30 jours avant l'adoption du règlement)	Mi-mars 2009
Tenue de la séance du CPM	Fin mars 2009
Rapport et avis du CPM	Fin avril 2009
Comité exécutif (date de ficelage)	13 mai 2009 (4 mai 2009)
Adoption du règlement	25 mai 2009
Entrée en vigueur	Fin mai 2009

LA STATION-SERVICE SITUÉE AU 201, RUE BERLIOZ
Projet de citation

